

<https://enseignants.se-unsa.org/Plan-autisme-un-cahier-des-charges-c-est-bien-un-bilan-c-est-mieux>



# Plan autisme : un cahier des charges, c'est bien, un bilan c'est mieux

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : lundi 9 avril 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le 4e plan autisme a été présenté le 6 avril 2018. Il fait suite au précédent qui datait de 2013. Un cahier des charges très détaillé l'accompagne. En revanche, on ne dit mot du 3e plan qui vient de s'achever traduisant une nouvelle fois le sentiment que l'on semble toujours repartir à chaque fois d'une page blanche.

### Les intentions affichées

Parmi un certain nombre de dispositions, ce plan sera doté d'une "enveloppe nouvelle" de 103 millions d'euros allouée à l'engagement n°3 "Rattraper notre retard en matière de scolarisation".

### Un triplement des unités d'enseignement autisme

La stratégie nationale fixe pour objectif de "rattraper le retard" de la France en matière de scolarisation des enfants autistes en triplant le nombre d'unités d'enseignement maternel autisme. En maternelle, dès la rentrée 2019, tous les enfants autistes devront être scolarisés. Cette mesure passera par l'intervention en classe de maternelle ordinaire "d'équipes médico-sociales ou libérales en soutien aux équipes pédagogiques" et par le triplement du nombre d'unités d'enseignement maternel autisme (UEMa) "afin de scolariser tous les enfants à 3 ans y compris ceux présentant des troubles plus sévères".

### Une meilleure formation des enseignants

Pour cela, les enseignants seront donc "formés massivement" au "repérage précoce des troubles neuro-développementaux" en formations initiale et continue. Le plan vise aussi à développer des actions d'information et sensibilisation à destination des "professionnels intervenant dans le parcours scolaire de l'enfant".

### Plus d'enseignants spécialisés

En outre, des équipes ressources départementales seront renforcées par 100 enseignants spécialisés sur l'autisme (1 par département).

### Des parcours plus fluides

Autre objectif concernant l'enseignement scolaire : "garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de l'école élémentaire au lycée". Pour cela, le gouvernement veut :

- accélérer le plan de conversion des AVS, recrutés en contrat de courte durée, en AESH, afin de permettre aux enfants suivant une scolarité ordinaire de bénéficier d'accompagnants plus pérennes et plus professionnels ;
- augmenter le nombre d'élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA) scolarisés en Ulis en élémentaire, au collège et en lycée professionnel ;
- redéployer l'offre d'éducation spécialisée au sein de l'école et créer des unités d'enseignement en élémentaire dédiées à la scolarisation de jeunes élèves avec TSA requérant un appui médico-social soutenu.

La stratégie nationale fixe également pour objectif de "garantir l'accès des jeunes qui le souhaitent à l'enseignement supérieur" "au travers du nouveau processus Parcoursup" et par la construction "d'un parcours scolaire adapté" et "l'amélioration des accompagnements au sein de l'université".

### L'avis du SE-Unsa

Nous regrettons qu'aucun bilan du 3ème plan autisme ne figure dans la présentation de ce 4è opus alors même qu'il contenait à peu de choses près les mêmes objectifs affichés que nous avons détaillés lors de sa sortie :

<https://enseignants.se-unsa.org/Plan-autisme-100-UE-creees-en-maternelle>

Par exemple, comment fonctionnent les 150 UE autisme ouvertes depuis 2013 ? Quelle formation ont reçu les professionnels au contact de ces enfants ? Quels obstacles sont apparus ? Comment ont-ils été dépassés ? Quel impact sur la vie des écoles ?

D'autre part, à mi-parcours, nous étions intervenus auprès du ministère d'alors pour lui rappeler les engagements pris et quelque peu oubliés. <https://enseignants.se-unsa.org/Plan-autisme-ou-en-est-on>

Enfin, nous regrettons que ce plan soit annoncé en dehors du travail actuellement mené au sein du CNCPH\* et qui

devrait aboutir à la présentation d'un plan global sur la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap.

Aujourd'hui, nul ne sait si les précédents objectifs ont été atteints. Toujours cette impression que la communication politique sert de boussole du dialogue social. Le volontarisme des discours ne saurait remplacer des dispositions concrètes qui manquent cruellement.

\* Conseil national consultatif des personnes handicapées : le CNCPH est composé de représentants des associations de personnes handicapées, et de représentants des assemblées parlementaires, des régions, des départements, ainsi que les organismes de Sécurité sociale, les organisations syndicales et patronales représentatives. Il a pour vocation de permettre aux personnes handicapées de participer à l'élaboration et au suivi de la mise des lois concernant le handicap.